Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la F.C.F. tenue le 26 septembre 2026 à FESTUBERT.

Votants : 121 suffrages exprimés

Non exprimés : 23 délégués

L'assemblée générale est ouverte par le Président DEPECKER à 15h00. Il remercie les amateurs qui ont fait l'effort de se déplacer pour cette assemblée extraordinaire convoquée suite au Conseil d'Administration du 4 septembre dernier.

I Situation financière de la F.C.F. au 30 juin 2026

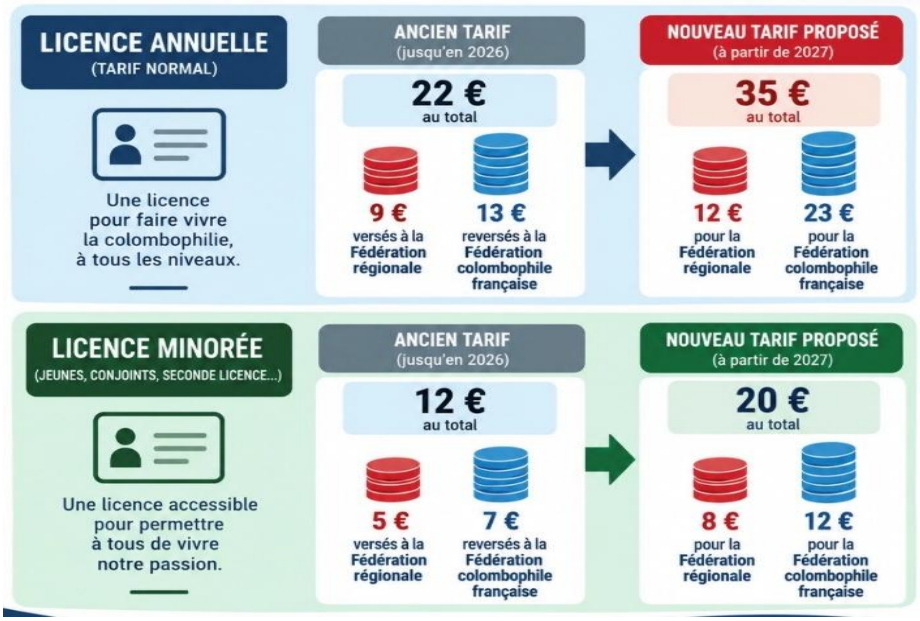
Le Président DEPECKER explique le travail qui a été fait depuis son élection, au mois de janvier dernier, pour comprendre et piloter la fédération nationale. Suite au départ de Lucie MAROCHINI, la comptabilité a été confiée au cabinet comptable. Malheureusement, le cabinet a travaillé à la dernière minute et dans l'urgence pour préparer l'assemblée générale et a dû être mis en demeure par la F.C.F. pour commencer à travailler sur le nouvel exercice et fournir une situation financière au 30 juin 2026.

A partir de cette situation au 30 juin, Marc SPALART, trésorier de la fédération, a fait une projection au 30 octobre qui devrait déboucher sur un exercice déficitaire de +/- 100.000,00 €. Cette situation a été présentée par Bernard NEUVIALE au conseil d'administration du 4 septembre.

II Propositions du Conseil d'Administration du 4 septembre

Lors de ce conseil d'administration, les administrateurs (composés des élus et des présidents de régions) ont souhaité agir rapidement afin que leurs propositions puissent être mises en place avant le lancement de la nouvelle saison. La décision a été prise à la majorité (avec 1 abstention et 3 voix contre) :

- d'augmenter le montant des cotisations de 13,00 € dont +10,00 € pour la fédération nationale et +3,00 € pour les fédérations régionales,
- d'augmenter le prix des bagues de 0,10 € dont +0,07 € pour la fédération nationale et +0,03 € pour les fédérations régionales.



Néanmoins, les statuts indiquent que le montant de la cotisation annuelle des adhérents et le prix des bagues matricules sont du ressort de l'Assemblée Générale. C'est pourquoi le Président DEPECKER a convoqué une assemblée générale extraordinaire afin de valider les décisions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a ensuite demandé au bureau de travailler sur les charges de structure, sur la rentabilité du magasin et sur l'équilibre de France Masters. En effet, Marc SPALART avait présenté une analyse réalisée à partir des comptes 2024/2025 qui indiquait que les comptes du magasin et de France Masters étaient déficitaires si l'on intégrait au prorata, le temps passé par les salariés et l'amortissement d'une partie des bâtiments.

III Discussion avec les amateurs

Le Président DEPECKER présente la situation financière en expliquant que l'objectif n'est pas uniquement d'augmenter le prix des licences et des bagues. Il souhaite aussi :

- remonter les marges du magasin, réduire le nombre de références et améliorer son rendement,
- rééquilibrer le budget de France Masters, salaires et charges de structure comprises,
- travailler sur les lieux de lâcher pour améliorer le confort des chauffeurs et des pigeons ce qui permettrait de remonter un peu les prix de lâcher,
- autoriser les contrôleurs à affiner leurs contrôles au niveau du grain, des températures, de l'abreuvement, des places à l'ombre pour les camions afin de labéliser des lieux de lâcher.

Il présente ensuite la situation des 600 k€ de subventions décrochées par Benoit CAILLEZ, son prédécesseur, auprès du Conseil Régional et du Conseil Général. La Fédération a déjà touché 340 k€ et vient de redéposer des factures pour demander un nouveau versement de 150 k€. Il restera alors 110 k€ à demander à la fin des travaux.

Les délégués demandent comment nous en sommes arrivés à cette situation ? Le Président rappelle la chronologie des évènements depuis la vente du siège à Lille, l'achat de la ferme à Festubert, le déménagement, les travaux pour créer le musée, le colombier, le magasin, la salle de réunion, la nouvelle application informatique.

L'enjeu est de savoir qu'est ce que l'on veut faire de la Fédération Nationale : une officine qui distribue les licences, les bagues et les permis de lâcher ou une fédération sportive nationale qui fait la promotion de notre sport sur l'ensemble du territoire et développe son nombre d'adhérents sachant que les adhérents sont de plus en plus exigeants vis-à-vis de l'association. En plus de ses missions statutaires, la Fédération doit aussi disposer de suffisamment de moyens pour répondre à leurs demandes, développer sa base de données, assurer les contrôles, se défendre devant les tribunaux lorsqu'elle est attaquée par ses adhérents….

Aucune fédération sportive ne peut vivre décemment et exercer ses missions avec 13,00 € de cotisation par an sachant que chaque année, le nombre de colombophiles baisse. L'erreur a certainement été de ne pas faire évoluer le prix des licences au fil du temps. Si l'on avait appliqué ne serait ce que l'inflation de 3% tous les ans sur les licences, en 20 ans, les cotisations seraient passées de 13,00 à 23,50 € et nous n'en serions pas là.

IV Vote des délégués

Plus aucune question n'étant soulevée, le Président invite les délégués qui ne l'ont pas fait par internet via l'application à voter en salle.

V Dépouillement

A l'issue du vote, Barbara BAICHE et Marc SPALART procèdent au dépouillement du scrutin et le Président annonce les résultats :

- 58 voix pour l'augmentation de 13,00 € du prix de la licence / 63 voix contre
- 63 voix pour l'augmentation du prix des bagues de 0,10 € / 58 voix contre.

Par ce vote, les délégués contredisent la décision du Conseil d'Administration. Le Président en prend acte et lève la séance à 17h00